



Conseil d'administration

356^e session, Genève, 23 mars-2 avril 2026

Section de l'élaboration des politiques

POL

Segment du dialogue social

Date: 25 février 2026

Original: anglais

Deuxième question à l'ordre du jour

Résultats des réunions sectorielles tenues au deuxième semestre de 2025 et autres activités sectorielles

Objet du document

Le présent document porte sur les réunions sectorielles tenues au deuxième semestre de 2025, y compris l'approbation du résultat de la Réunion technique sur le travail décent dans le secteur ferroviaire et des Principes directeurs visant des services du marché du travail équitables pour les pêcheurs migrants (voir le projet de décision au paragraphe 17), et informe le Conseil d'administration des travaux préliminaires entrepris sur les possibilités de révision des modalités des réunions sectorielles.

Objectif stratégique pertinent: Dialogue social et tripartisme.

Principaux résultats: Tous les résultats stratégiques.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Le Bureau devra assurer le suivi proposé.

Unité auteur: Département des politiques sectorielles (SECTOR).

► Introduction

1. Le présent document informe le Conseil d'administration des résultats des deux réunions sectorielles tenues au deuxième semestre de 2025. Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration à sa 355^e session (novembre 2025) au sujet des recommandations de la Réunion tripartite sur l'examen du fonctionnement du Conseil d'administration qui s'est tenue du 5 au 8 mai 2025, les propositions concernant les futures réunions sectorielles sont regroupées dans le cadre de la question à l'ordre du jour intitulée *Proposition de programme des réunions officielles de l'OIT pour 2026-27*, dans le document GB.356/POL/3. Enfin, le présent document informe le Conseil d'administration des travaux préliminaires entrepris sur les possibilités de révision des modalités des réunions sectorielles.

► I. Réunions tenues au deuxième semestre de 2025

A. Réunion technique sur le travail décent dans le secteur ferroviaire

2. Conformément à une décision prise précédemment par le Conseil d'administration¹, la Réunion technique sur le travail décent dans le secteur ferroviaire s'est tenue du 1^{er} au 5 septembre 2025.
3. La réunion avait pour objet d'examiner les questions actuelles et nouvelles liées à l'instauration du travail décent dans le secteur ferroviaire, en mettant l'accent sur la sécurité et la durabilité. Elle portait également sur les principes et droits fondamentaux au travail, y compris l'égalité des chances, en particulier pour les femmes et les jeunes, ainsi que sur la promotion d'entreprises durables, d'une transition juste, de cadres de dialogue social et de la réduction des déficits de compétences dans le secteur ferroviaire.
4. Le document d'information établi par le Bureau qui a servi de base aux discussions passait en revue les tendances et les faits nouveaux dans le secteur². Il décrivait les cadres de gouvernance et examinait la composition et la structure du secteur, ainsi que les tendances en matière d'emploi. Il analysait également les questions actuelles et nouvelles ayant une incidence sur le secteur et présentait des questions à prendre en considération en vue de réaliser le travail décent et de rendre le secteur ferroviaire plus durable.
5. La réunion était présidée par M^{me} Sonya Janahi (Bahreïn), nommée par le groupe des employeurs du Conseil d'administration. Le vice-président gouvernemental était M. Ashutosh A. T. Pednekar (Inde), la vice-présidente employeuse, M^{me} Melanie Anne Martens et le vice-président travailleur, M. Julio Adolfo Sosa.
6. La réunion a rassemblé 56 représentants et conseillers techniques gouvernementaux (issus de 33 États Membres), 11 observateurs gouvernementaux (issus de 8 États Membres), 8 représentants employeurs, 25 représentants, conseillers techniques et observateurs travailleurs, et les secrétariats respectifs du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs. Les femmes représentaient 36 pour cent des participants gouvernementaux,

¹ GB.352/PV, paragr. 973 d).

² TMDWRS/2025.

37 pour cent des participants employeurs et 24 pour cent des participants travailleurs. Étaient également présents 14 observateurs d'organisations intergouvernementales et d'organisations internationales non gouvernementales invitées.

7. De courtes vidéos ont été diffusées pour présenter les points de vue d'experts du secteur ferroviaire sur les principales questions actuelles et nouvelles dans le secteur, notamment la gouvernance internationale, le financement, l'énergie, l'intelligence artificielle, la recherche et l'innovation, ainsi que l'efficacité et la compétitivité, afin d'enrichir les discussions de la réunion technique.
8. La réunion a été l'occasion de réaffirmer que, depuis leur apparition, les chemins de fer ont profondément transformé le monde et contribué de manière historique à la poursuite des objectifs économiques et sociaux des pays. Aujourd'hui, le secteur ferroviaire est un employeur de premier plan dans un certain nombre de pays, et les services ferroviaires demeurent un pilier et un facteur indispensable de la transformation économique, de la création d'emplois, de la compétitivité et de l'inclusion sociale. Les chemins de fer figurent parmi les modes de transport les plus économes en énergie et les plus sobres en émissions de carbone, notamment sur les longues distances, pour le transport tant des marchandises que des voyageurs, à l'échelle nationale et internationale. Ils jouent un rôle essentiel dans le développement de chaînes de valeur durables, dans les politiques de transition énergétique et dans la mobilité des voyageurs vers les régions périphériques et les pôles économiques. Dans nombre de secteurs, ils contribuent activement à faciliter le commerce et les investissements, et à favoriser la régénération urbaine ainsi que le développement rural, et constituent le socle d'une croissance économique durable, en particulier pour les pays enclavés.
9. La réunion a adopté une série de conclusions et de recommandations concernant l'action future de l'OIT et de ses Membres³. Les discussions menées à la réunion sont résumées dans le compte rendu des travaux.

B. Réunion d'experts chargée d'adopter des principes directeurs sur des services du marché du travail équitables pour les pêcheurs migrants

10. Conformément à des décisions prises précédemment par le Conseil d'administration⁴, la Réunion d'experts chargée d'adopter des principes directeurs sur des services du marché du travail équitables pour les pêcheurs migrants s'est tenue du 27 au 31 octobre 2025. Un projet de principes directeurs établi par le Bureau a servi de base aux discussions.
11. La réunion d'experts a adopté les Principes directeurs visant des services du marché du travail équitables pour les pêcheurs migrants⁵. Ces principes directeurs ont pour objet d'aider les gouvernements et les partenaires sociaux à promouvoir des services du marché du travail équitables, durables et efficaces pour les pêcheurs migrants. Ils proposent des conseils et clarifient les rôles de toutes les parties prenantes en ce qui concerne les processus de recrutement, les accords d'engagement, les procédures de plainte, le contrôle de l'application de la loi et d'autres aspects essentiels, en vue de garantir l'équité de traitement, de protéger les droits des pêcheurs migrants et d'aider les employeurs à recruter et à retenir des travailleurs suffisamment qualifiés. Ils ont pour but d'aider les États de recrutement, les États

³ TMDWRS/2025/7.

⁴ GB.353/PV, paragr. 719 e).

⁵ MEFLMF/2025/6.

d'origine, les États du pavillon, les États du port, les États côtiers, les recruteurs de main-d'œuvre, les armateurs à la pêche, et les pêcheurs migrants et leurs représentants à garantir la mise en œuvre de pratiques équitables en matière de recrutement et d'emploi qui protègent les droits des pêcheurs migrants et permettent aux employeurs de recruter et de retenir efficacement et légalement un personnel qualifié et motivé.

12. Les principes directeurs se veulent un outil de référence sur les principes qui pourront être pris en compte pour concevoir et mettre en œuvre des politiques, stratégies, programmes, lois, mesures administratives et mécanismes de dialogue social visant à promouvoir des marchés du travail équitables pour les pêcheurs migrants, et qui pourront être adaptés aux différents systèmes nationaux et aux différentes situations nationales. Ils sont accompagnés d'un ensemble de huit outils visant à en faciliter l'application. En outre, ils sont complétés par des conseils de méthodologie et des éléments à prendre en compte pour renforcer la collecte des données relatives aux pêcheurs migrants et améliorer la disponibilité des statistiques nécessaires pour faciliter l'élaboration des politiques et le suivi.
13. La réunion était présidée par M^{me} Julie Carlton, aidée du vice-président gouvernemental M. Shaun Rogers (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), du vice-président employeur M. Cor Blonk et du vice-président travailleur M. Johnny Hansen. Elle a rassemblé 7 experts ⁶ désignés par le groupe gouvernemental du Conseil d'administration, 8 experts désignés par le groupe des employeurs et 8 experts (accompagnés de 5 conseillers) désignés par le groupe des travailleurs, ainsi que les secrétariats respectifs du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs. Les femmes représentaient 36 pour cent des participants gouvernementaux, 25 pour cent des participants employeurs et 38 pour cent des participants travailleurs. En outre, 34 observateurs gouvernementaux et 7 observateurs d'organisations internationales et d'organisations internationales non gouvernementales étaient également présents.
14. Les discussions menées à la réunion sont résumées dans le compte rendu des travaux.

► II. Révision des modalités des réunions sectorielles

15. À sa 355^e session (novembre 2025), le Conseil d'administration a envisagé de réviser les modalités des réunions sectorielles en vue de réduire le coût de ces réunions et d'en accroître l'efficacité et l'efficacité, sans en compromettre le caractère tripartite ni l'importance stratégique ⁷. À cette fin, le Bureau a entrepris des travaux préliminaires sur les possibilités de révision des modalités des réunions techniques sectorielles et des réunions d'experts, dans l'objectif d'améliorer l'efficacité des travaux et de garantir la participation effective des mandants, tout en les rendant plus efficaces du point de vue des coûts.
16. Les possibilités de révision à l'examen concernent, dans le cas des réunions techniques, la mise en place d'un format hybride révisé et, dans le cas des réunions d'experts, un ajustement qui permettrait de planifier les travaux de façon plus rationnelle, ainsi que la tenue de réunions hors de Genève, solution qui continue d'être étudiée. Le Bureau a engagé avec les mandants des consultations informelles, qui se poursuivront et s'appuieront sur les discussions tenues au Conseil d'administration à la présente session.

⁶ Afrique du Sud, Équateur, France, Ghana, Indonésie, Philippines et Royaume-Uni.

⁷ GB.355/PV, paragr. 952-979 et 206-572.

► **Projet de décision**

17. Le Conseil d'administration:

- a) approuve les conclusions et recommandations adoptées par la Réunion technique sur le travail décent dans le secteur ferroviaire et autorise le Directeur général à les publier, de même que le compte rendu y afférent;**
- b) prie le Directeur général de garder à l'esprit les conclusions et recommandations susmentionnées lorsqu'il élaborera des propositions relatives aux activités futures;**
- c) approuve les Principes directeurs visant des services du marché du travail équitables pour les pêcheurs migrants et autorise le Directeur général à les publier, de même que le compte rendu y afférent de la réunion d'experts;**
- d) prie le Directeur général de tenir compte des Principes directeurs visant des services du marché du travail équitables pour les pêcheurs migrants en vue des activités futures du Bureau dans ce domaine.**